



ELABORATION DU SAGE HERS-MORT – GIROU

REUNION TECHNIQUE SUR LE DIAGNOSTIC

MAIRIE DE BALMA

VENDREDI 20 DECEMBRE 2013

Etaient présents :

Voir la liste

Ont été excusés :

M. Henry GARINO, Conseiller régional de Languedoc-Roussillon
Mme Dominique PY, Conseillère municipale de Toulouse
M. Antoine MAURICE, Délégué de Toulouse-Métropole
M. Michel ROUGÉ, Adjoint au Maire de Launaguet
M. Daniel PEYRICAL, Adjoint au Maire de Baziège
M. David MOURET, Service Hydraulique du Conseil Général de l'Aude
M. Guillaume FERRANDO, Chambre d'Agriculture de la Haute-Garonne
M. Florent CRAIPEAU, Nature Midi-Pyrénées
DDTM de l'Aude
Fédération de Pêche de l'Aude

A. INSA (Adjoint au Maire de Balma, Président du Syndicat de l'Hers) accueille les participants.

A. FILLOLA (Maire de Balma) souhaite que les débats engagés dans le cadre du SAGE soient fructueux pour aider les communes dans la gestion des cours d'eau. Il évoque les conséquences des zonages des PPRI sur les perspectives d'aménagement du territoire.

G. HEBRARD (Conseiller général de la Haute-Garonne, Président de la CLE) remercie la mairie de Balma d'accueillir la réunion et introduit les débats. Après l'approbation de l'état initial le 12 juin dernier, l'élaboration du SAGE est entrée dans la phase du diagnostic.

Deux réunions techniques ont été organisées les 4 et 7 novembre pour des premiers échanges sur ce sujet. Toutes les personnes contactées pour les réunions thématiques et les commissions géographiques de l'hiver dernier avaient été invitées, soit plus de 200 personnes.

La réunion d'aujourd'hui rassemble les membres de la CLE et leurs référents techniques. Elle associe également

- des organismes des départements de l'Aude et du Tarn : Chambres d'agriculture, fédérations de pêche, fédérations des chasseurs, Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières de l'Aude
- des acteurs concernés par les problématiques importantes sur le bassin : la CACG, la FREDEC Midi-Pyrénées, les structures porteuses des SCOT.

Le but de la réunion est d'échanger sur le diagnostic du SAGE, qui a été élaboré par le bureau d'études à partir de l'état initial et des observations recueillies lors des réunions du mois de novembre.

S. MACÉ (animateur du SAGE) indique que le rapport de diagnostic diffusé pour cette réunion sera complété et modifié à partir des remarques qui seront émises au cours de cette réunion. Il sera présenté au Bureau puis à la CLE dans la période de fin janvier – début février 2014.

J. DE LA ROCQUE (bureau d'études CEREG Massif Central) présente les principaux éléments du diagnostic à partir duquel sont identifiés des enjeux et des axes stratégiques, qui serviront de cadre à la définition des orientations de gestion du SAGE.

Débats

O. FULLY (Directeur de l'IEMN) : le QMNA5 au Pont de Périole est influencé par le soutien d'étiage assuré par la Ganguise depuis 2005. Il faut bien distinguer les deux périodes avant / après dans l'analyse de la sévérité des étiages.

O. LOUIS (DDT de la Haute-Garonne) : Il faut également distinguer la période où le DOE à Toulouse était fixé à $0,5 \text{ m}^3/\text{s}$, avant la révision du SDAGE en 2010 ($0,8 \text{ m}^3/\text{s}$ aujourd'hui).

M. BENALET (SMEA31) : le SMEA31 a été désigné organisme unique de gestion collective pour l'irrigation agricole sur le bassin Hers-Mort – Girou. Il engage une étude pour la mise au point de l'arrêté d'autorisation de la campagne d'irrigation 2015. Cette étude va compléter les connaissances sur l'hydrologie des différents sous-bassins et prendra en compte l'influence des aménagements (retenues collinaires). Le SMEA31 prendra en compte les orientations du SAGE au fur et à mesure de leur définition pour assurer la cohérence de son étude avec l'ensemble des problématiques du bassin.

D. DELEUZE (Conseillère municipale de Saint-Orens) : La plupart des problèmes identifiés dans le diagnostic mettent en évidence l'importance de la police de l'eau pour lutter contre les dégradations (exemple : remblais illicites en zones inondables). Outre les procès-verbaux se pose la question de l'absence fréquente de suites judiciaires. Il faut mentionner les phénomènes d'aggravation des crues engendrés par des mouvements de vannes sur les retenues collinaires. L'inventaire des Plans Communaux de Sauvegarde doit être complété.

P. PETIT (Délégué du SMEA31) : la commune de Saint-Sauveur est pourvue d'un PCS.

O. LOUIS : La police de l'eau est assurée par plusieurs services (DDT, ONEMA, DREAL). Un plan de contrôle annuel est élaboré dans chaque département. Le nombre de contrôle est défini en fonction des moyens disponibles, c'est pourquoi on cible la surveillance selon les territoires et les enjeux identifiés.

D. JEANNET (Chambre d'Agriculture de l'Aude) : La profession agricole a pris les devants par rapport aux enjeux de police de l'eau. Des analyses d'eau sont effectuées mensuellement pour suivre les teneurs en nitrates. A Fonters-du-Razès, on observe une baisse régulière depuis 2009 du fait de l'évolution des pratiques de fertilisation. Il existe des points noirs sur le bassin en termes de pollution d'origine agricole, la profession est prête à s'impliquer pour les résoudre. En matière de gestion quantitative, il faut améliorer la connaissance des débits sur les sous bassins. Certaines retenues collinaires sont peu ou pas mobilisées, il faut engager la concertation pour organiser des lâchers d'eau en période d'étiage prononcé. L'érosion est un enjeu qui préoccupe fortement les agriculteurs car il s'agit de la perte de terres arables. Sur le site Natura 2000 des collines de la Piège, les exploitants participent aux actions de conservation des habitats pour les oiseaux, car elles contribuent à la protection contre l'érosion.

F. LOUVETON (VNF) : La police est également du ressort du maire au titre de la sécurité et de la salubrité publique. Les élus peuvent se mobiliser pour éviter les dégradations.

G. HEBRARD : Les élus municipaux n'ont pas toujours les moyens pour agir dans ce domaine.

B. PROUFF (Fédération de Pêche du Tarn) : Une meilleure connaissance des plans d'eau est nécessaire pour en améliorer la gestion et éviter d'en créer de nouvelles. En matière d'érosion, un léger recul des cultures par rapport aux bords de parcelles peut avoir un effet important pour réduire les apports de matières en suspension aux cours d'eau.

L. SORMAIL (SICOVAL) : En matière de risques d'inondations, la gestion de crise devrait être identifiée comme un enjeu spécifique. Les PPRI traitent des cours d'eau principaux (Hers, Marcaissonne, ...) mais pas des petits affluents, sur lesquels des phénomènes de crue rapide engendrant des submersions localisées. Il faut améliorer la connaissance sur ces cours d'eau (topographie, hydrologie) pour compléter les PPRI et intégrer ces enjeux dans les PLU. Les bassins écrêteurs aménagés dans les années 80-90 se révèlent parfois inadaptés. Concernant la protection des biens et des personnes, il faut, en parallèle des ouvrages de protection collectifs (digues, bassins de rétention), encourager la mise en place de dispositifs de protection au niveau de chaque maison (batardeaux, surélévation des prises électriques, ...) – concept de mitigation des risques.

Concernant les débits d'étiage sur l'Hers, les flux de pollution représentent un tel volume que même avec la meilleure épuration possible, les objectifs de qualité restent hors d'atteinte. La gestion du soutien d'étiage de l'Hers par la Ganguise doit donc être appréhendée comme une problématique de débit de salubrité. Par ailleurs, le cours de l'Hers étant totalement artificialisé, on n'a plus de référence naturelle en termes de qualité de milieu. C'est pourquoi il serait pertinent de relever la valeur du DOE au pont de Périole et de revoir le protocole de soutien d'étiage pour tenir cet objectif. C'est le sens du courrier adressé sous l'en-tête du SICOVAL au Président de la CLE.

O. FULLY : Concernant les inquiétudes exprimées au sujet de la baisse des volumes attribués à l'Hers dans la retenue de la Ganguise (de 7 à 5 hm³), il faut rappeler que celle-ci a deux modes de remplissage : les apports de Montbel et les excédents de la Montagne Noire. Dans le décret d'autorisation de l'adducteur Hers – Lauragais (AHL), 27 hm³ maximum peuvent être dérivés de Montbel vers la Ganguise. La répartition des eaux du barrage de Montbel est réglée par la commission de répartition des eaux qui regroupe le Préfet 09, l'IIABM, l'IEMN, les DDT 09, 11 et 31, DREAL et les Chambre d'Agriculture 09, 11 et 31. La décision de passer de 26 à 24 hm³ a été prise par cette dernière.

En cumulant tous les quotas, on dispose de 34,5 hm³. Ils sont donc déconnectés du volume d'apport Montbel et doivent être satisfaits en utilisant les deux modes de remplissage précédemment cités. Les partenaires du système AHL/Ganguise ont évalué l'impact de cette baisse de volumes dérivables depuis Montbel sur la satisfaction des besoins. Sur une chronique d'étude de 29 ans, seulement 2 années présentent des pénuries à court terme. Leur nombre passe à 4 et 6 à moyen et long terme, ce qui reste conforme aux objectifs de sécurisation de l'alimentation. Les 7 hm³ destinés au soutien d'étiage et à la compensation des prélèvements agricoles restent donc mobilisables. Les modalités de conventionnement de ce volume, notamment financières restent à finaliser.

JP. LAPORTE (Fédération des Chasseurs de la Haute-Garonne) : Les plans d'eau doivent pouvoir jouer un rôle de rétention en période de crue et de restitution en période d'étiage. L'évolution des modes de gestion passe par une politique globale et collective à l'échelle du bassin. Il faut avant tout travailler avec les plans d'eau existants. On observe des pollutions par les stations d'épuration qui connaissent des dysfonctionnements en période d'orage.

Le projet Probior 2009 – 2013 porté par la Fédération des Chasseurs avec le soutien de la Région Midi-Pyrénées a permis de réaliser des actions d'amélioration des habitats de la faune sauvage, avec

notamment la restauration de mares. La préservation des ripisylves et des zones humides doit être encouragée car ces milieux contribuent à restaurer la qualité des eaux de ruissellement.

P. PETIT : Quid du risque de rupture du barrage de la Ganguise ?

J. DE LA ROCQUE : L'étude de submersion en cas de rupture a été réalisée par l'Etat et diffusée aux communes concernées. La problématique concerne avant tout la communication autour de ce risque et sa prise en compte dans les PCS.

P. PETIT : Le SMEA31 a hérité d'un certains nombres de situations difficile avec des stations d'épuration vétustes ou défaillantes. Des efforts importants sont engagés pour résoudre les problèmes, en intervenant d'abord sur les points noirs. Mais cela représente des investissements très lourds et il faut équilibrer financièrement. Ces paramètres sont à prendre en compte dans la définition de la stratégie du SAGE.

O. FULLY : Il souhaite apporter des précisions à la description de la gouvernance de la gestion interbassins dans le rapport de diagnostic. Si chaque ouvrage est géré par rapport à ses fonctionnalités et à son équilibre financier, il est important de rappeler que les gestionnaires se coordonnent de longue date. Sur le système AHL/Ganguise, la gestion quantitative est confiée à l'IEMN. L'IEMN a une vision amont par sa présence au sein de la CRE Montbel et inter district avec la CRE Cammazes. La réalisation des 3 SAGE limitrophes (Agout, Fresquel, Hers-Mort – Girou) implique de coordonner les demandes en eau entre les bassins. Une réflexion est engagée sur ce thème de coordination InterSAGE. Mais on ne peut pas envisager de refondre la gouvernance du système qui fonctionne bien.

Par ailleurs, le SAGE pourrait cibler ses efforts en matière de soutien d'étiage et de gouvernance sur les retenues collinaires sachant que le diagnostic révèle de nombreux assecs et des rejets sur les affluents de l'Hers.

A. INSA : Ces retenues ne font pas l'objet de plans de gestion. Le SAGE doit contribuer à améliorer cette situation.

O. LOUIS : La délimitation des zones vulnérables aux nitrates par la France fait l'objet d'un contentieux avec la Communauté Européenne. Le cas du bassin du Girou fait l'objet de ces discussions. Ce sujet est à prendre en compte dans la réflexion sur la stratégie du SAGE.

D. JEANNET : La situation du bassin Hers-Mort – Girou ne doit pas être assimilée à celle de la Bretagne. Il faut prendre en compte l'impact économique du classement en zone vulnérable. Si le suivi de la qualité des eaux était plus précis, on aurait pu sortir de nombreux secteur du zonage nitrates. Plutôt que mettre les actions de police en avant, il convient de travailler avec les acteurs de terrain pour améliorer les pratiques. Il ne faut pas s'interdire d'envisager de nouvelles retenues collinaires si elles sont nécessaires pour sécuriser les rendements de certaines exploitations.

L. SORMAIL : En parallèle des thèmes techniques abordés dans le diagnostic, il faut intégrer la question de la gouvernance globale, car la plupart des problématiques revêtent des enjeux transversaux. Le thème de la gouvernance doit permettre d'aborder les questions liées à l'économie, à la connaissance, à l'organisation des acteurs.

J. DE LA ROCQUE : Ce thème sera effectivement traité au cours des prochaines étapes de travail, en intégrant aussi la police de l'eau, l'aménagement du territoire.

A. INSA : Des évolutions sont en cours avec l'adhésion de certains EPCI au Syndicat de l'Hers, pour assurer une couverture plus complète du bassin.

J. ENGRAND (SMEAT) : Il faut assurer le lien entre les travaux du SAGE et ceux de la révision des SCOT (mise aux normes Grenelle).

S. MACÉ : Après la CLE de début février 2014, il est proposé d'organiser des ateliers techniques entre mars et juin pour approfondir certains sujets et préparer les travaux de rédaction du PAGD et du Règlement (comités de rédaction entre juillet et novembre). L'objectif est de présenter un projet de SAGE à la CLE en décembre 2014, conformément au calendrier prévu.

Sept ateliers sont proposés :

- Ruissellement en milieu urbain et péri-urbain : gestion du pluvial et pollution diffuses
4 SCOT, Toulouse-Métropole, SICOVAL, AUAT, DDT, AEAG
- Gestion des retenues collinaires : continuité écologique, débits réservés, qualité de l'eau, mise en valeur
CACG, Chambres d'agriculture, Syndicat Balerm-Laragou, Fédérations de Pêche, CG31, DDT, ONEMA, AEAG (+ ASA gérant des retenues ?)
- Pratiques culturales, érosion et pollutions diffuses
Chambres d'agriculture, FREDEC, CG31, FRAB, AOCSols, Arbres et Paysages, Fédérations des Chasseurs, Institut du Végétal, DDT, AEAG
- Gestion quantitative : gestion interbassins, débits d'objectifs
IEMN, BRL, SMEA31, CG11, VNF, DDT, DREAL, AEAG
- Pollutions domestiques (assainissement collectif et non collectif)
SMEA31, SICOVAL, Toulouse-Métropole, SPANC, DDT, AEAG
- Gestion des cours d'eau et restauration des milieux aquatiques et des zones humides
SICOVAL, SMBVH, CC Cœur Lauragais, CC Cap-Lauragais, VNF, Chambres d'Agriculture, SMMAR, Fédérations de Pêche, Nature Midi-Pyrénées, DDT, DREAL, ONEMA, AEAG
- Inondations : PPRI / PLU, digues, zones d'expansion de crues
Toulouse-Métropole, SICOVAL, SMBVH, Chambres d'Agriculture, DDT, DREAL, AEAG

La liste des participants pressentis est indicative. Elle sera précisée en début d'année 2014.

Plusieurs compléments sont proposés par les participants :

- Gestion des retenues collinaires : SMEA31, structures porteuses de SCOT
- Milieux aquatiques : Arbres et Paysages d'Autan, Fédérations des Chasseurs
- Gestion quantitative : chambres d'agriculture

Au terme de ces ateliers techniques, on pourra organiser un atelier gouvernance.

G. HEBRARD remercie les participants et clôt la réunion.